

SSO (Ship Security Officer) ASN (Agent de Sûreté de Navire)



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Règlementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Généralités sur la sûreté portuaire et les ZAR ;
- Evaluation de sûreté du navire ;
- Plan de sûreté du navire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ;
- ISPS vu du navire (AIS, SSAS, LRIT,...) ;
- Explosifs, armes conventionnelles et non-conventionnelles ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Responsabilités du capitaine et du SSO ;



Une attestation individuelle de formation en français et en anglais est fournie à l'issue, conformément à la convention STCW.

Enregistrement AMFORE

DUREE : 3 jours (21h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

PREREQUIS : numéro de marin

Compétences Développées

- Gérer et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté du navire ;
- Évaluer le risque pour la sûreté, la menace et la vulnérabilité ;
- Procéder à des inspections régulières du navire pour garantir l'application et le maintien de mesures de sûreté appropriées ;
- Garantir que le matériel et les systèmes de sûreté, le cas échéant, sont utilisés correctement, mis à l'essai et étalonnés ;
- Encourager la prise de conscience de la sûreté et la vigilance.

Destinée aux personnes amenées à exercer les fonctions de SSO sur un navire



Références

Code ISPS	Partie B / § 13.1 et 13.2
STCW 2010	Section A / Chapitre VI
OMI	Model Course 3.19
France	Arrêté du 26 juin 2008